JOURNAL ORRICE

 \mathbf{DE} T. A

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE

paraissant le jeudi de chaque semaine

				
ABONNEMENTS	6 MOIS	UN AN	ABONNEMENTS ET INSERTIONS	:
Côte d'Ivoire et pays de la CAPTEAO : voie ardinaire voie aérienne	5.000 7.000	9.500 13.000	Les abonnements et insertions seront adrossés au Service des Journaux officiels de la République de Câte d'Ivoire, B.P. V 70 Abidian	: : La lione
Etranger ; France et pays exté- rieurs communs ; voie ardinaire voie aérienne		11.000 15.000	Toute demande de changement d'agrèsse devro	(II n'est
Autres pays : voie ordinaire voie aérienne	6.000 9.000	11.000 17.000	ètre accompagnée de la somme de 40 francs.	! Cnaque ar
Prix du numéro de l'année coura Prix du numéro d'une année ont-	nte érieure	200	Les abonnements et les annonces sont payables d'avance au Service des Journaux officiels de la République de Câte d'Ivoire C.C.P. 315-42	Las onnon

Par la poste : majoration de 40 F par numero. Abidjan.

ANNONCES ET AVIS

..... 300 francs t jamais compté moins de **3.000 francs** :s annonces). annonce répétée Moitié prix

es annonces devront parvenir au plus tard le jeudi précédant la date de parution du «J.C.».

SOMMAIRE

PARTIE OFFICIELLE

1976 ACTES DU GOUVERNEMENT

26 nov.....Loi n 76-812 portant loi des Finances rectificative pour la gestion 1976.

PARTIE OFFICIELLE

ACTES DU GOUVERNEMENT

Lot nº 76-812 du 26 novembre 1976, portant loi des Finances rectificative pour la gestion 1976.

L'ASSEMBLÉE MATIONALE A ADOPTÉ.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUELIQUE PROMULGUE LA LOI DONT LA TENEUR SUIT :

TITRE PREMIER

DISPOSITIONS RELATIVES A L'EQUILIBRE FINANCIER

Article premier. — Les produits et revenus applicables au Budget général de Fonctionnement pour la gestion 1976 évalués à 140.200.000.000 par l'article 5 de la loi nº 75-935 du 26 décembre 1975 sont portés à ... 153,700,000,000 suivant détail figurant à l'annexe I de la présente loi, en augmentation sur les prévisions initiales de 13.500.000.000

Art. 2. — Les crédits sans emploi sont annules pour un montant de . 450.000.00m s'appliquant à : Titre i. — Dettes contractuelles 200,009,000 Titre V. - Transferts of inter-250,000,000 suivant détail donné par l'annexe H de la présente loi,

Art. 3. - Sont ouverts pour un montant total de

des crédits nouveaux s'appliquant

Au titre 1:

Dette contractuelle, à concurrence de

100.000.555 Au titre II:

Pouvoirs publics et

Au titre III :

Moyens des services, à concurrence de

Au titre IV:

Dépenses communes, à concurrence de

1.188 750,660

19.284.347,600

13,950,609,....

Au titre V:

Transferts et interventions, a concurrence de suivant détail de l'annexe III à la présente loi.

2.426.895.000

Art. 4. — Les recettes affectées au titre de 1976 à l'Office ivoirien des Chargeurs et au Centre ivoirien du Commerce extérieur sont plafonnées à 333.000.000 de francs pour chacun de ces organismes.

Les suppléments de recettes produits par le prélèvement spécial de 0.30 % sont versés au Budget général de Fonctionnement.

Art. 5. — La présente loi autorise l'Etat à souscrire des effets publics escomptables à la Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest à concurrence de 6.500.000.000 de francs pour l'exécution des paiements en 1976 par le Fonds national de l'Hydraulique créé par la loi n° 76-02 du 2 janvier 1976, au titre de la réalisation des travaux du Programme national d'Hydraulique.

Le remboursement du concours ainsi consenti par la Banque centrale sera garanti par les ressources financières liées à la tarification de l'eau affectées au Fonds national de l'Hydraulique et gérées par la Caisse autonome d'Amortissement.

Art. 6. — L'article 8 de la loi n° 75-935 du 26 décembre 1975, portant loi de Finances pour la gestion 1976, est modifié comme suit :

Le plafond des avals consentis par l'Etat et prévus à l'article 53 de la loi du 31 décembre 1959, organisant les Finances publiques, est fixé pour l'année 1976 à 100 milliards de francs.

TITRE II DISPOSITIONS RELATIVES AUX BUDGETS ANNEXES

Art. 7. — Les crédits sans emploi du budget annexe de la direction du Matériel des Travaux publics sont annulés suivant détail donné par l'annexe IV à la présente loi.

Art. 8. — Les budgets annexes de la direction du Matériel des Travaux publics, de la Radio Télévision Ivoirienne, du Centre Hospitalier et Universitaire et de l'Agence ivoirienne de Presse sont remaniés ainsi que figurant à l'annexe V de la présente loi.

Art. 9. — La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat et publiée au *Journal officiel* de la République de Côte d'Ivoire.

Fait à Abidjan, le 26 novembre 1976.

Félix HOUPHOUET-BOIGNY.

ANNEXE I. — RECETTES

ANNEXE 1. — RECETTES		<i>E</i> 1	nillione de france
Libellé	1976 initiales	1976 rectifiées	Accroissement
Titre I. — Recettes fiscales et domaines.			
Section 1. — Impôts directs.			!
Chap. 00-01 Impôts proportionnels et progressifs sur le revenu.			1
Art. 01. — Impôts sur les bénéfices	10.900	12.750	+ 1.850
Art. 01. — Impôts sur les traitements et salaires	1.970	2.200	+ 230
Art. 03. — Contribution employeurs	3.400	5.850	2.450
Art. 04 Impôt général sur le revenu	6.000	6.800	+ 800
Total	22.270	27.600	÷ 5.330
Chap. 00-02. — Impôts jonciers.		1.190	÷ 190
Art. 01. — Contribution foncière sur la propriété bâtie	1.000	70	\div 190
Art. 92. — Contribution foncière sur la propriété non bâtie	70	150	•
Art. 03. — Surtaxe foncière	150	140	
Art. 04. — Taxe sur biens de mainmorte	140 P.M.	P.M.	
Art. 05. — Exercices 1975 et antérieurs	1.360	1.550	+ 190
			į
Chap. 00-03. — Patentes et licences.		990	
Art. 01. — Patentes	990	40	
Art. 02. — Licences	40	110	
Art. 03. — Taxe forfaitaire des petits commerçants	110	60	!
Art. 04. — Taxes spéciales sur le transport des marchandises	60 P.M.	P.M.	;
Art. 05. — Exercices 1975 et antérieurs	1,200	1,200	
Total Total de la section I	24.830	30.350	- 5.5 20
Section II. — Impôts indirects.		-	
Chap. 00-05. — Taxes intérieures.		1	•
Art. 01. — T.V.A. régime intérieur	12.450	13.700	+ 1.250
Art. 02. — Taxe sur prestation de service	4.950	5.300	+ 350
Art. 03. — Taxe d'abattage	950	700	250
Art. 04. — Taxe sur le carburant	1.200	1.100	100
Art. 05. — Exercices 1975 et antérieurs (T.V.A. intérieur)	P.M.	P.M.	
Art. 06. — Exercices 1975 et antérieurs (taxe d'abattage)	P.M.	P.M.	!
Total	19.550	20.800	+ 1.250

En millions de france

Libellé	1976 initiales	1976 rectifiées	Accroissemen
Chap. 00-06. — Droits et taxes à l'importation.			
Art. 01. — Droit de Douane	8.400	9.000	+ 600
Art. 02. — Droit fiscal d'entrée	24.200	24.800	+ 600
Art. 03. — Majoration 0,30 %	550	625	+ 75
-	600	550	- 50
Art. 04. — Taxe additionnelle sur les boissons	8.000	9.000	+ 1.000
Art. 05. — Taxe additionnelle sur les produits pétroliers	20.750	21.800	+ 1.050
Art. 06. — T.V.A. perçue à l'importation	· 300	325	+ 25
Art. 07. — Produits divers (amendes et confiscations)	P.M.	P.M.	T 20
Art. 08. — Exercices 1975 et antérieurs (droits fiscaux d'entrée)	P.M.	P.M.	
Art. 09. — Exercices 1975 et antérieurs (T.V.A. importation)	62.800	i ————	+ 3.300
Total	62.800	66.100	+ 3.300
Chap. 00-07. — Droit unique de sortie.			
Art. 01. — Droit unique de sortie (hors bois)	20.000	21.800	+ 1.800
Art. 02. — Droit unique de sortie bois	4.000	5.300	+ 1.300
Art. 03. — Exercices 1975 et antérieurs	P.M.	P.M.	
Total	24.000	27.100	+ 3.100
Total de la section II	106.350	114.000	+ 7.650
Section III. — Droits d'enregistrement et timbre.			
Chap. 00-08. — Droits d'enregistrement et timbre.			1
Art. 01. — Droit d'enregistrement	3.000	2.600	_ 4 00
Art. 02. — Droit de timbre	810	775	_ 35
Art. 03. — Vignette	520	575	+ 55
Art. 04. — I.R.C.M.	1.870	1.800	_
Total de la section III	6.200	5.750	— 450
Section IV — Revenus du Domaine.			
Chap. 00-09. — Revenus du Domaine	820	700	
Total de la section IV	820	700	120
Total du titre I	138.200	150.800	+ 12.600
Titre 11. — Recettes des services.		1	
Section V. — Recettes des services.]
Chap. 00-10. — Recettes des services.			1
Art. 01. — Garage administratif	P.M.	P.M.	
Art. 02. — Journal officiel	200	200	İ
Art. 03. — Service civique	80	80	,
Art. 04. — Recettes diverses des services	690	690	
Art. 05. — Produits divers et accidentels	860	860	_
Total du titre II	1.830	1.830	
Titre III Contributions et fonds de concours.			
Section VI. — Contributions et fonds de concours.			
Chap. 00-11. — Contributions et fonds de concours	P.M.	P.M.	
Chap. 00-12. — Remboursement par divers budgets	170	170	
Chap. 00-13. — Ristournes	P.M.	P.M.	
Total du titre III	170	170	-
Titre IV. — Recettes diverses.			
Section VII. — Recettes diverses.		1	•
Chap. 00-14. — Recettes diverses	P.M.	900	+ 900
Chap. 00-15. — Recettes d'ordre	P.M.	P.M.	, , ,
Total du titre IV	P.M.	900	+ 900
Total des recettes	140,200	153.700	+ 13.500
	× ±0.200	1 200.100	1 10.00

ANNEXE II. - ANNULATION DE CREDITS

Au titre I. — 200 millions de francs sont annulés au chapitre 12-01-00 : « Provisions en vue de la réalisation des avals accordés par la République de Côte d'Ivoire ». Les échéances prévisibles ayant été distraites, il y a lieu d'annuler la différence entre la dotation du Budget et ce qui sera effectivement déboursé pour que cette différence ne reste pas sans emploi.

Au titre V. — 200 millions de francs sont annulés au chapitre 15-82-52 : «Ristournes aux nouvelles communes». Les mêmes crédits inscrits en 1975 n'ont pas été utilisés. Cependant, ils ont été engagés et sont reportés pour être utilisés en 1976. Par conséquent, la dotation de 1976 peut être annulée pour être utilisée à des besoins urgents.

— 50 millions de francs sont annulés au chapitre 21-80-11 : « Subvention au Port de San-Pédro ». Le Port de San-Pédro ayant eu une exploitation excédentaire en 1975, il y a lieu d'annuler la subvention de l'Etat.

ANNEXE III. - OUVERTURE DE CREDITS

SECTION 12. - MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

Titre 1. — Dettes contractueiles

En milliers de francs

Chapitre	Article	Libellé	Pers Solde	Journaliers	Matériel	Observations
12-02	04	Fonds de retraite Total Dettes contractuelles	i	+ 100.000 + 100.000		

SECTION 01. - REPRESENTATION NATIONALE

Titre II. - Pouvoirs publics

En milliers de francs

Chapitre	Artícle	Libellé	Per Solde	sonnel Journaliers	Matériel	Observations
01-10	01	Assemblée nationale	ł	22.225 22.225		

SECTION 02. -- PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Titre 11. — Pouvoirs publics.

En milliere de france

Chapitre	Article	Libellé	Pers Solde	onnel Journaliers	Matériel	Observations
02-00	00	Dépenses communes (traitement)				

SECTION 03. - CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

Titre II. - Pouvoirs publics.

Chapitre	Article	Libellé	Pers Solde	Journaliers	Matériel	Observations
03-00 03-10		Dépenses communes (traitement) Cabinet Total Conseil économique et social.		1.050 1.050		

TO STATE OF THE PROPERTY OF THE PROPERTY ASSESSMENT OF THE PROPERTY OF THE PROPERTY.

SECTION 04. -- COUR SUPREME

Titre II. - Pouvoirs publics.

En milliers de francs

1329

Chapitre	Article		Libellė =	Pers Solde	onnel Journaliers	Matériel	Observations
04-00	00	1	Dépenses communes (traitement)	6.450 6.450			

SECTION 05. - GRANDE CHANCELLERIE.

Titre II. --- Pouvoirs publics.

En milliers de francs

Chapitre	ticle	Libellé 	Pers	onnel	ériel	Observations
Chaj	Art	Lioche	Solde	Journaliers	Mat	Observations
05-00	00	Dépenses communes (traitement)				

SECTION 06. - MINISTERE D'ETAT 1

litre III. -- Moyens des Services.

En milliera de franca

Chapitre	Article	Libellé	Pers Solde	onnel Journaliers	Matériel	Observations
06-00 06-10	00 00	Dépenses communes (traitement) Cabinet Total ministère d'Etat I		680 680		

SECTION 07. - MINISTERE DU TOURISME

Titre III. - Moyens des Services.

En milliers de francs

Chapitre	ticle	T should	Pers	onnel	śriel	Observations
Cha	Art	Libellé =	Solde	Journaliers	Matér	Observations
07-00 07-13		Dépenses communes (traitement)	6.780		6.500	
ļ		Total ministère du Tourisme	6.780		6.500	

SECTION 10. - MINISTERE D'ETAT IV

Titre III. -- Moyens des Services.

Chapitra	Arnone	Libellé -	Pers Solde	onnel Journaliers	Matéricl	Observations
10-00 0	00	Dépenses communes (traitement)	1.340			

SECTION 11. - MINISTERE DE LA JUSTICE

Titre III. - Moyens des Services.

En milliers de francs

Chapitre	Article	Libellé =	Personnel		riel	
			Solde	Journaliers	Matériel	Observations
11-00	00	Dépenses communes (traitement)	81.670		-	
11-11	00	Administration centrale		60		
11-12	00	Tribunaux judiciaires		640		
11-12	50	Autres juridictions Intérieur		1.550		
11-13	01	Etablissements pénitentiaires (gestion commune)		300		
11-14	50	Education surveillée Intérieur		150		•
1		Total ministère de la Justice	81.670	2.700	<u> </u>	

SECTION 12. - MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

Titre III. - Moyens des Services.

En milliers de francs

Chapitre	Article	Libellé =	Personnel		ériel	
Chaj			Solde	Journaliers	Matériel	Observations
12-00	00	Dépenses communes (traitement)	163.120			
12-13	00	Direction centrale des Marchés		440	i	
12-14	00	Direction des Douanes		1.520		
12-16	00	Direction de la Comptabilité publique et du Trésor		4.200		
12-16	50	Direction de la Comptabilité publique et du Trésor Intérieur		700		
		Total ministère de l'Economie et des Finances	163.120	6.860		

SECTION 13. - MINISTERE DU BUDGET

Titre III. --- Moyens des Services.

				· · · · · ·		En milliers de francs
Chapitre	rticle	Libellé	Pers	onnel	Matériel	Observations
Cha	Ari		Solde	Journaliers	Mat	
13-00 13-10 13-13 13-13 13-13 13-13 13-13 13-13 13-13 13-13 13-13 13-13 13-13 13-13	00 00 01 02 03 04 05 06 07	Dépenses communes (traitement) Cabinet Direction des Budgets Contrôle financier central C.F. Justice, Affaires étrangères, Cour suprême. C.F. Intérieur C.F. Education nationale C.F. Santé publique, Travail C.F. Construction et Urbanisme, Fonction publique, Information C.F. Agriculture, Production animale, Protection de la Nature, Eaux et Forêts C.D. Défense, Jeunesse et Sports C.F. Travaux publics C.F. Postes et Télécommunications C.F. Enseignement technique Direction des Affaires administratives et financières	¥.	60 70 130 58 44 44 51 44 44 44 44 44 44 51	1.000	§ 57 : 50.000 § 54 : 450; § 57 : 100; § 58 : 150; § 59 : 300
		Total ministère du Budget	33.700	728	51.000	

SECTION 14. - MINISTERE DES MINES

Titre III. - Moyens des Services.

En milliers de francs

etti.	ticle		Personnel		riel		
Chapitre	Arti	! Libellé	Solde	 Journaliers	Matér	Observations	
14-00 14-12 14-12 14-14	00 00 50	Dépenses communes (traitement) Direction des Mines et de la Géologie Direction des Mines et de la Géologie Intérieur . Direction des Affaires administratives et finan-	7.870	170 250			
14-14	00	cières	7.870	420	1.000	§ 54 : 450; § 57 : 100; § 58 : 150; § 59 : 300	

SECTION 15. - MINISTERE D'EIAT CHARGE DE L'INTERIEUR

Titre III. --- Moyens des Services.

En milliers de france

nits-e	Chapitre Article	Libellé =	Personnel		eriel	Observations
Cha			Solde	Journaliers	Matériel	00867 04140718
				İ		
15-00	00	Dépenses communes (traitement)	209.950			·
15-14	00	Archives nationales		100		
15-15	02	Préfecture Abidjan		80		
15-15	04	Magazines		250		
15-15	50	Administration Circonscriptions Intérieur		2.750		
		Total ministère d'Etat chargé de l'Intérieur	209.950	3.180		

SECTION 16. - MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Titre III. - Moyens des Services.

ritre	icle	Libellé =	Pers	onnel	riel	Observations
Chapitre	Article		Solde	Journaliers	Matériel	
16-00	00	Dépenses communes (traitement)	52.340	-	-	
15-11	00	Service administratif et financier		380		
16-12	50	Direction de la Formation professionnelle et des Stages Intérieur		420		
16-13	00	Ecole nationale d'Administration		620		
		Total ministère de la Fonction publique	52.340	1.420		
		:				

SECTION 17. - MINISTERE DU TRAVAIL

Titre III. — Moyens des Services.

En milliers de francs

nitre	riele	T '7 - 77'			iriel	Obscrvations
Chapitr	Arti	Libellé :=	Solde	Journaliers	Maté	! Obstroutions
17-00	00	Dépenses communes (traitement)	21.810			
17-11	00	Direction des Affaires administratives et finan- cières	22.010	1.850	; !	
17-13	50	Direction départementale du Travail et des Lois sociales Intérieur		740		
17-16	00	Inspection médicale du Travail Total ministère du Travail	21.810	2.640		

SECTION 18. - MINISTERE DE L'AGRICULTURE

Titre III. - Moyens des Services.

En milliers de francs

itre	cle	Libellé =	Personnel		riel		
Chapitre	$A^{\eta \cdot ticle}$		Sold c	Journaliers	Matériel	Observations	
	-						
18-00	00	Dépenses communes (traitement)	147.820	İ			
18-10	01	Cabinet et hôtel			1.500	§ 59 : 1.500	
18-12	02	CNA		90			
18-17	01	Direction de la Formation et des Coopératives		50	l		
18-17	53	Centre de Formation d'Abengourou		1.610	1.000	§ 53 : 1.000	
18-17	60	Lycée agricole de Bingerville		2.070	2.000	§ 53 : 1.700 ; § 56 : 300	
18-17	61	Ferme application du lycée agricole		350	!	!	
18-19	00	Direction des Statistiques rurales		1	900	:	
18-20	10	Direction départementale Abidjan	-	500			
18-20	50	Directions départementales Intérieur		3.820			
		Total ministère de l'Agriculture	147.820	8.490	5.400		
		<u> </u>					

SECTION 19. - MINISTERE DE LA PROTECTION DE LA NATURE ET DE L'ENVIRONNEMENT

Titre III. --- Moyens des Services.

Chepitre	ticle	Libellé =	Pers	onnel	iriel	Observations
Cher			Solde	Journaliers	Matériel	
19-00 19-11 19-11 19-12 19-12 19-13 19-13 19-15 19-16	00 50 00 50 00 - 50 00	Dépenses communes (traitement) Direction des Parcs nationaux Abidjan Direction des Parcs nationaux Intérieur Direction de la Protection de la Nature Abidjan Direction de la Protection de la Nature Intérieur Direction de la Pisciculture Abidjan Direction de la Pisciculture Intérieur Zoo d'Abidjan Direction des Affaires administratives et financières Total ministère de la Protection de la	23.270	100 2.100 520 760 70 690 3.070	7.200 1.000	§ 53 : 6.500; § 55 : 700 § 54 : 450; § 57 : 100; § 58 : 150; § 59 : 300
		Nature	23.270	7.310	8.200	

SECTION 20. - MINISTERE DES EAUX ET FORETS

Titre III. — Moyens des Services.

En milliers de francs

itre	iole		Pers	onnel	riel	Obscrvations
Chapitre	Article	$Libell\acute{e}$	Solde	Journaliers	Matériel	Coscrvations
:						
20-00	00	Dépenses communes (traitement)	45.290	,		
20-16	01	Région forestière d'Abidjan		1.320		
20-16	52	Région forestière de San-Pédro		65		
20-16	53	Région forestière d'Abengourou		65		·
20-16	54	Région forestière de Bouaké		440		
20-16	55	Région forestière de Daloa		65		
20-16	56	Région forestière de Man		660		
20-16	57	Région forestière de Korhogo		65		
20-16	58	Région forestière de Dimbokro		65		
20-16	59	Région forestière de Séguéla		65		
20-16	60	Autres régions forestières		130		
20-18	01	Ecole forestière du Banco		110		
20-18	51	Ecole forestière de Bouaké	<u> </u>	260		
		Total ministère des Eaux et Forêts .	45.290	3.310		

SECTION 21. - MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS ET DES TRANSPORTS

Titre III. - Moyens des Services.

itre	Article	Libellé =	Personnel -		 _	Observations
Chapitre			Solde	Journaliers	Matériel	Observations
21-00	00	Dépenses communes (traitement)	67.690	56.270		
21-00	50	Dépenses communes Intérieur		278.250		
ì		Total ministère des Travaux publics et des Transports	67.690	334.520	 	
	<u> </u>	<u> </u>		· 		

SECTION 22. - MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Titre III. - Moyens des Services.

En miliiers de francs

Thapitre	Article	Libellé :=	Pers	onnel	rict		
(:ha	Art		Solde	Journaliers	Matériol	Observations	
22-00 22-10 22-10 22-10 22-11 22-11 22-12 22-14 22-15 22-15 22-15 22-15 22-15 22-15 22-15 22-15 22-15 22-15 22-15 22-15	01 05 06 01 02 00 54 10 21	Dépenses communes (traitement) Cabinet et hôte! Commission nationale de l'UNESCO Inspection générale des établissements Direction des Affaires administratives et financières Ecole normale supérieure Direction générale de l'Enseignement Direction régionale de l'Enseignement Intérieur Lycées et collèges (Dépenses communes) Lycée classique d'Abidjan Lycée Sainte-Marie Collège d'Orientation du Plateau Collège d'Orientation de Treichville Collège moderne de Cocody Collège moderne de l'Autoroute de Treichville Collège moderne d'Adjamé 220 Logements Collège moderne d'Abidjan II Collège moderne de Koumassi	1.960.000	500 100 440 2.100 1.050 2.000 2.300 1.000 3.500 2.100 1.200 2.100 1.000 900 1.000 2.450 1.050			
22-15	51 52	Lycées Intérieur Collèges modernes Intérieur		103.900 50.400	99.000 67.400	\$ 53 : 67.000; \$ 55 : 20.000; \$ 58 : 1.000; \$ 59 : 2.000; \$ 60 : 9.000 \$ 53 : 40.000; \$ 55 : 17.000; \$ 58 : 1.000; \$ 59 : 2.000; \$ 60 : 7.400	
22-17 22-17 22-17 22-17 22-17 22-17 22-17	10 21 22 23 30 51	C.E.G. (Dépenses communes) C.E.G. Adjamé-Harris C.E.G. Adjamé-Garçons C.E.G. Treichville C.N.P.T.E. Abidjan C.E.G. Intérieur C.N.P.T.E. Intérieur		1.230 200 350 300 650 24.500	18.100		
		Total ministère de l'Education natio- naie	1.960.000	206.570	184.500		

SECTION 23. - MINISTERE DE LA PRODUCTION ANIMALE

Titre III. -- Moyens des Services.

Chapitre	icle	Libellé ==	Personnel		riel	
	Article		Solde	Journaliers	Matériel	Observations
28-C0	. 00	Dépenses communes (traitement)	49,650		i i	-
23-10	03	Laboratoire de Pathologie de Bingerville		2.770	!	
23-10	50	Laboratoires de Pathologie Intérieur		410	İ	
23-11	00	Direction des Affaires administratives et finan- cières		420		
23-12	00	Service de l'Agrostologie Abidjan		520		
23-13	01	Direction des Services vétérinaires Abidjan		330	}	
23-13	50	Direction des Services vétérinaires Intérieur	4	630		
23-14	01	Direction de la Production d'Elevage		700		
23-14	50	Centres secondaires avicoles Intérieur		2.820		
23-15	01	Direction des Pêches maritimes et lagunaires Abidjan		470		
23-16	50	Autres directions régionales Intérieur		1.390	į	
23-17	00	Ecole d'assistants et moniteurs d'Elevage		610	İ	
		Total ministère de la Production ani- male	49.650	11.070		

SECTION 24. --- MINISTERE D'ETAT CHARGE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Titre III. - Moyens des Services.

Chapitre.	Article	Libellé :=	Pers	onnel	friel	Observations
Chan	7.4	Loeue :-	Solde	Journaliers	Matériel	Observations
24-00	00	Dépenses communes Ablajan	486.530		10.000	§ 34 : 10.000
24-00	50	Dépenses communes Intérieur		İ	15.000	§ 34 : 15.000
24-10	00	Cabinet et hôtel	:	350		
24-11	01	Direction générale		5.670]	
24-12	01	Hôpital central		7.720	1	
24-12	02	Hôpital Psychiatrique de Bingerville		7.500	ŀ	:
24-12	05	Centre de Santé d'Adjamé		1.540		
24-12	06 07	Centre de Santé de Treichville		550	i	
24-12 24-12	07 08	Centre de Santé de Cocody		1.960	9 500	§ 53 : 3.000 ; § 59 : 500
24-12	10	Hôpital de Port-Bouet		5.920	3.500	9 00 : 0.000 , 9 00 : 000
24-12	11	Centre appareillage Centre médical Coopération		160		
24-12	12	Service médical des Fonctionnaires		220 220	1	
24-12	13	Maternités urbaines		3.830		
24-12	14	Maternité d'Anyama		550	İ	
24-12	50	Médecine hospitalière Intérieur		111.760	į	
24-13	01	Service national de Santé scolaire		350		
24-13	04	Secteur de Santé scolaire Abidjan		1.390		
24-13	06	P.M.I. de Treichville		670		
24-13	07	P.M.I. de Cocody		1.100		
24-13	10	Centre de Santé d'Abidjan		8.050	17.930	§ 59 : 17.930
24-13	11	C.A.T. Abidjan		1.680	11.500	\$ 55 . 11.500
24-13	12	Education sanitaire Abidjan		350		
24-13	13	Bases Médecine sociale Abidjan		3.750	ļ	
24-13	15	Institut d'Hygiène Abidjan		2.380		
24-13	16	Protection de Santé mentale Abidjan		440	ļ	
24-13	17	Service de nutrition		180	ļ	
24-13	19	P.M.I. de Marcory		550		
24-13	20	Cité de l'Enfance		200		
24-13	21	P.M.I. d'Abobo-Gare		250		
24-13	22	P.M.I. de Yopougon		250		
24-13	51	P.M.I. Intérieur		6.190	1.500	§ 54 : 100 ; § 55 : 460 ; § 56 : 60 ; § 57 : 400 ; § 58 : 120 ; § 59 : 360
24-13	52	C.A.T. Intérieur		4.000	1.500	§ 54 : 100; § 55 : 460; § 56 : 60; § 57 : 400; § 58 : 120; § 59 : 360
24-13	53	Service d'Hygiène Intérieur		4.250	1.200	§ 54 : 80 ; § 55 : 360 ; § 56 : 60 ; § 57 : 300 ;
24-13	54	Santé scolaire Intérieur		5.500	1.800	\$ 58 : 100; \$ 59 : 300 \$ 54 : 200; \$ 55 : 540; \$ 56 : 60; \$ 57 : 450; \$ 58 : 150; \$ 59 : 400
24-13	61	Centre de Santé Intérieur		9.080	` ^	§ 58 : 150 ; § 59 : 400
24-13	66	Education sanitaire Intérieur		570	-	
24-13	67	Bases Médecine sociale Intérieur		16.600		
24-13	68	Institut de Lèpre d'Adzopé		3.530		
$24-13 \\ 24-14$	$\frac{75}{00}$	Maternités rurales		16.400		
24-15	01	Laboratoire de Chimie-Toxicologie		2.160 220		
24-15	02	Laboratoire galénique		280		
$24-16 \\ 24-17$	00 01	Pharmacie d'Approvisionnement		9.180 880	70.000	§ 55 : 70.000
24-17	02	Institut national de Santé publique		9.150		1
24-17 24-17	$\frac{03}{04}$	Programmation sanitaire Statistiques sanitaires		250		1
24-18	00	Magasins et garages		420 6.170		
		Total ministère d'Etat chargé de la Santé publique et de la Population.	486.330		100.000	

SECTION 25. - MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

îitre III. -- Moyens des Services.

En milliers de france

Chapitre	Article	Libellé =	Personnel		ŝriol	Observations
Cha			Solde	Journaliers	Matério	Ooservacions
25-00 25-12	00 51	Dépenses communes (traitement)	13.300	62.400		
		Total ministère des Affaires étran- gères	13.300	62.400		

SECTION 26. - MINISTERE DE LA DEFENSE ET DU SERVICE CIVIQUE

Titre III. --- Moyens des Services.

En milliers de france

Libellé					 ,		En milliers de france
26-00 00 Dépenses communes (traitement) 25.500 26-11 03 Etablissement général des services 3.600 26-11 30 DAFP 100 26-12 00 Forces terrestres, aériennes, navales (solde) 261.830 26-12 10 Vie de la troupe 2.210 26-12 20 Matériel opérationnel 2.260 26-12 31 GATL 150 100.000 § 59: 100.000 26-13 00 Gendarmerie (solde) 310.240 26-13 10 Vie de la troupe 720 26-13 20 Matériel opérationnel 3.100 26-13 30 Ecole de Gendarmerie 2.260 26-14 00 Garde présidentielle — Milice (solde) 64.600 26-15 00 Service civique (solde) 53.340 26-15 10 Vie de la troupe 1.200	pitre	ticle	Lähellé	Pers	onnel	ériel	Observations
26-11 03 Etablissement général des services 3.600 26-11 30 DAFP 100 26-12 00 Forces terrestres, aériennes, navales (solde) 261.830 26-12 10 Vie de la troupe 2.210 26-12 20 Matériel opérationnel 2.260 26-12 31 GATL 150 100.000 § 59: 100.000 26-13 00 Gendarmerie (solde) 310.240 26-13 10 Vie de la troupe 720 26-13 20 Matériel opérationnel 3.100 26-13 20 Matériel opérationnel 2.260 26-13 30 Ecole de Gendarmerie 2.260 26-14 00 Garde présidentielle — Milice (solde) 64.600 26-15 00 Service civique (solde) 53.340 26-15 10 Vie de la troupe 1.200	Cha	Ar		Solde	Journaliers	Mat	
26-11 03 Etablissement général des services 3.600 26-11 30 DAFP 100 26-12 00 Forces terrestres, aériennes, navales (solde) 261.830 26-12 10 Vie de la troupe 2.210 26-12 20 Matériel opérationnel 2.260 26-12 31 GATL 150 100.000 § 59: 100.000 26-13 00 Gendarmerie (solde) 310.240 26-13 10 Vie de la troupe 720 26-13 20 Matériel opérationnel 3.100 26-13 20 Matériel opérationnel 2.260 26-13 30 Ecole de Gendarmerie 2.260 26-14 00 Garde présidentielle — Milice (solde) 64.600 26-15 00 Service civique (solde) 53.340 26-15 10 Vie de la troupe 1.200		•		-			-
26-11 30 DAFP 100 26-12 00 Forces terrestres, aériennes, navales (solde) 261.830 26-12 10 Vie de la troupe 2.210 26-12 20 Matériel opérationnel 2.260 26-12 31 GATL 150 100.000 § 59: 100.000 26-13 00 Gendarmerie (solde) 310.240 26-13 10 Vie de la troupe 720 26-13 20 Matériel opérationnel 3.100 26-13 30 Ecole de Gendarmerie 2.260 26-13 30 Ecole de Gendarmerie 64.600 26-14 00 Garde présidentielle — Milice (solde) 64.600 26-15 00 Service civique (solde) 53.340 26-15 10 Vie de la troupe 1.200	26-00	00	Dépenses communes (traitement)	25.500			
26-12 00 Forces terrestres, aériennes, navales (solde) 261.830 26-12 10 Vie de la troupe 2.210 26-12 20 Matériel opérationnel 2.260 26-12 31 GATL 150 100.000 § 59: 100.000 26-13 00 Gendarmerie (solde) 310.240 26-13 10 Vie de la troupe 720 26-13 20 Matériel opérationnel 3.100 26-13 30 Ecole de Gendarmerie 2.260 26-14 00 Garde présidentielle — Milice (solde) 64.600 26-15 00 Service civique (solde) 53.340 26-15 10 Vie de la troupe 1.200	26-11	03	Etablissement général des services		3.600		
26-12 10 Vie de la troupe 2.210 26-12 20 Matériel opérationnel 2.260 26-12 31 GATL 150 100.000 \$ 59 : 100.000 26-13 00 Gendarmerie (solde) 310.240 26-13 10 Vie de la troupe 720 26-13 20 Matériel opérationnel 3.100 26-13 30 Ecole de Gendarmerie 2.260 26-14 00 Garde présidentielle — Milice (solde) 64.600 26-15 00 Service civique (solde) 53.340 26-15 10 Vie de la troupe 1.200	26-11	30	DAFP		100		
26-12 20 Matériel opérationnel 2.260 26-12 31 GATL 150 100.000 \$ 59 : 100.000 26-13 00 Gendarmerie (solde) 310.240 26-13 10 Vie de la troupe 720 26-13 20 Matériel opérationnel 3.100 26-13 30 Ecole de Gendarmerie 2.260 26-14 00 Garde présidentielle — Milice (solde) 64.600 26-15 00 Service civique (solde) 53.340 26-15 10 Vie de la troupe 1.200	26-12	00	Forces terrestres, aériennes, navales (solde)		261.830		
26-12 31 GATL 150 100.000 \$ 59 : 100.000 26-13 00 Gendarmerie (solde) 310.240 26-13 10 Vie de la troupe 720 26-13 20 Matériel opérationnel 3.100 26-13 30 Ecole de Gendarmerie 2.260 26-14 00 Garde présidentielle — Milice (solde) 64.600 26-15 00 Service civique (solde) 53.340 26-15 10 Vie de la troupe 1.200	26-12	10	Vie de la troupe		2.210		
26-13 00 Gendarmerie (solde) 310.240 26-13 10 Vie de la troupe 720 26-13 20 Matériel opérationnel 3.100 26-13 30 Ecole de Gendarmerie 2.260 26-14 00 Garde présidentielle — Milice (solde) 64.600 26-15 00 Service civique (solde) 53.340 26-15 10 Vie de la troupe 1.200	26-12	20	Matériel opérationnel		2.260		
26-13 10 Vie de la troupe 720 26-13 20 Matériel opérationnel 3.100 26-13 30 Ecole de Gendarmerie 2.260 26-14 00 Garde présidentielle — Milice (solde) 64.600 26-15 00 Service civique (solde) 53.340 26-15 10 Vie de la troupe 1.200	26-12	31	GATL		150	100.000	§ 59 : 100.000
26-13 20 Matériel opérationnel 3.100 26-13 30 Ecole de Gendarmerie 2.260 26-14 00 Garde présidentielle — Milice (solde) 64.600 26-15 00 Service civique (solde) 53.340 26-15 10 Vie de la troupe 1.200	26-13	00	Gendarmerie (solde)		310.240		·
26-13 30 Ecole de Gendarmerie 2.260 26-14 00 Garde présidentielle — Milice (solde) 64.600 26-15 00 Service civique (solde) 53.340 26-15 10 Vie de la troupe 1.200	26-13	10	Vie de la troupe		720		
26-14 00 Garde présidentielle — Milice (solde) 64.600 26-15 00 Service civique (solde) 53.340 26-15 10 Vie de la troupe 1.200	26-13	20	Matériel opérationnel		3.100		
26-15 00 Service civique (solde) 53.340 26-15 10 Vie de la troupe 1.200	26-13	30	Ecole de Gendarmerie		2.260		
26-15 10 Vie de la troupe	26-14	00	Garde présidentielle — Milice (solde)		64.600		
	26-15	00	Service civique (solde)		53.340		
Total ministère de la Défense et du	26-15	10	Vie de la troupe		1.200		
Service civique		ı		25.500	705.610	100.000	

SECTION 27. - MINISTERE DE L'INFORMATION

Titre III. --- Moyens des Services.

oitre .	ticle	T : 1. 11.	Personnel		ériel	Observations
Chapitre	Art	Libellé 	Solde	Journaliers	Matér	Coservacions
27-00	00	Dépenses communes (traitement)	13.440	540		
27-10	01	Cabinet Total ministère de l'Information	13.440	740		

SECTION 28. - MINISIERE DE LA CONSTRUCTION ET DE L'URBANISME

Titre III. - Moyens des Services.

En milliers de francs

itre	iele		Pers	onnel	iriel	Observations
Синрів	Art	Libellé =	Solde	Journaliers	Mata	Ouser tuttons
28-00 28-11 28-11	00 00 50	Dépenses communes (traitement) DAAF Abidjan DAAF Intérieur	58.800	10.140 5,500		
		Total ministère de la Construction et de l'Urbanisme	58.800	15.640		· ·

SECTION 29. - MINISTERE DE LA JEUNESSE, DE L'EDUCATION POPULAIRE ET DES SPORTS

Titre III. — Moyens des Services.

En milliers de francs

						
Chapitre	Article	T.Sh. 114	Libellé Solde Journaliers	ériel	Observations	
Сна	A^{rt}	Dioene	Solde	Journaliers	Mat	0000100000
29-00	00	Dépenses communes (traitement)	240.000			!
29-13	01	Direction Jeunesse, Action socio-éducative Abi- djan		180		
2 9-13	04	Campagne alphabétisation Abidjan		. 1.060		
29-13	50	Campagne alphabétisation Intérieur		3.100		
29-15	02	Sous-direction de Formation I.N.J.S.		1.380		
29-15	03	Service de la Pédagogie et de la Documentation		310		1
29-16	00	Administration des circonscriptions Abidjan		780		
29-16	! ⁵⁰	Administration des circonscriptions Intérieur		3.150		
		Total ministère de la Jeunesse, de l'Education populaire et des Sports.	240.000	9.960		

SECTION 31. — MINISTERE DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS

Titre III. - Moyens des Services.

En milliers de francs

100

itre	icle	Libellé =	Personnel		ériel	Observations
Chapitre	Article		Solde	Journaliers	Matériel	
31-00	00	Dépenses communes (traitement)	1.000		-	
31-10	00	Cabinet et hôtel	2.000	80		
		Total ministère des Postes et Télé- communications	1.000	80		
_						

SECTION 32. - MINISTERE DU PLAN

Titre III. — Moyens des Services.

En milliers de france

('hapitre	rticle	Libellé ==	Personnel		riel	
(.ha	Art		Solde	Journaliers	Maté	Observations
32-00	00	Dépenses communes (traitement)	14.590	1	:	
32-11	01	Service autonome des Affaires communes		210		
32-11	03	Commission nationale de l'Environnement			5.000	§ 60 : 5.000
32-16	51	Délégation régionale du Centre		60		3 • • • • • • • • • • • • • • • • • • •
32-16	52	Délégation régionale du Nord		70		-
32-16	53	Délégation régionale du Centre-Ouest		60	į	
32-16	54	Délégation régionale de l'Ouest		60		
32-16	55	Délégation régionale de l'Est		60		
}		Total ministère du Plan	14.590	520	5.000	

SECTION 33. -- MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Titre III. - Moyens des Services.

En milliers de france

Chapitre	iele	Libellé :-	Pers	onnel	riel	
Chaj	Article	Intelic	Solde	Journaliers	Matériel	Observations
33-00 33-10	00 00	Dépenses communes (traitement) Cabinet et hôtel	180.000		1.000	§ 55 : 350 ; § 56 : 50 ;
33-13	01	Lycée technique		3.600	3.800	\$ 58 : 300 ; \$ 59 : 300 \$ 53 : 2.500 ; \$ 54 : 500 ;
33-13 33-13 33-13	02 03 04 06	Collège d'Enseignement des Métiers féminins . Collège d'Enseignement technique industriel . Collège d'Enseignement technique commercial Groupe technique d'Accueil		520 920 310	1.000 2.000	\$ 55 : 300; \$ 57 : 500 \$ 55 : 1.000 \$ 55 : 2.000
33-13 33-13 33-13	07 09 50	Centre technique féminin de Port-Bouet Lycée technique de Yopougon Etablissements d'Enseignement technique Inté-		360 900 1.050		§ 53 : 800 ; § 55 : 1.000 § 53 : 2.500
33-14 33-14 33-14	01 02 03	rieur Centre technique mécanique et d'Electricité Centre de Perfectionnement des Métiers du Bois Centre de Formation professionnelle de		3.600 190 80	3.700	§ 53 : 3.000 ; § 55 : 700
33-14 33-14 33-14	04 05 06	Bimbresso Centre horloger suisse Ecole de Bijouterie Centre de Perfectionnement des Métiers du Bâti-		280 170 60		
33-14 33-14	07 08	ment		190	2.400	§ 53 : 1.500 ; § 55 : 900
33-14 33-14 33-14	09 10	Réserv. marchés Formation professionelle C.T.U. Yopougon Ecole céramique		124 1.700	2.650 1.300	
33-14	50	Etablissements de Formation professionnelle Intérieur		4.000	5.850	
		Total ministère de l'Enseignement technique et de la Formation pro		i		\$ 55 : 1.300 ; \$ 56 : 50 ; \$ 57 : 200 ; \$ 58 : 300 ; \$ 59 : 600
		fessionnelle	180.000	18.054	28.000	

SECTION .34. - MINISTERE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Titre III. — Moyens des Services.

Сћаріте	icle	Libell: =	Personnel		errel	Observations
Cha	Art		Solde	Journaliers	Mate	Goservations
34-00 34-10	00 00	Dépenses communes (traitement)	5.720	310		
		Total ministère de la Recherche scientifique	5.720	310		

SECTION 35. - MINISTERE DES AFFAIRES CULTURELLES

litre III. — Moyens des Services.

En milliers de francs

Chapitre	rticle	Libellé =	Personnel		riel	
Chay	Art		Solde	Journaliers	Matériel	Observations
35-00 35-10 35-10 35-11 35-11 35-12 35-12 35-13 35-13	02 01 04 01 50	Dépenses communes (traitement) Cabinet et hôtel Inspection générale des Affaires culturelles Direction des Arts et Lettres Ecole d'Arts appliqués de Bingerville Direction des Manifestations culturelles et Arts Centre culturel Jacques-Aka Direction des Musées et Traditions populaires Service des Musées et Traditions populaires Direction des Affaires administratives et financières Total ministère des Affaires culturelles	60.000	130 70 2.270 60 70 420 110 200	1.000	§ 54 : 4 50 ; § 57 : 100 ; § 58 : 150 ; § 59 : 300

SECTION 36. - MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ET DE L'EDUCATION TELEVISUELLE

Titre III. - Moyens des Services.

 -		litre III. — Moyel				En milliers de francs		
Chapitre	Article	 Libellé	Pers	onnel	Matériel			
Cho	Ψ.		Solde	Journaliers	Mate	Observations		
36-00	00	Dépenses communes (traitement)	3.670.000					
36-10	00	Cabinet et hôtel		. 270	(10.000)	Véhicules (crédit porté		
36-11	00	Direction du Personnel		720	(section 12)		
36-12	01	Direction de l'Enseignement du Premier Degré		490		·		
36-13	00	CAFOP Abidjan		1.100				
36-13	50	CAFOP Intérieur		6.480				
36-14	10	Ecoles primaires publiques (dépenses communes)		1.110				
36-14	21	Ecole primaire publique d'Adjamé-Est		1.780				
36-14	22	Ecole primaire publique de Cocody		1.880		•		
36-14	23	Ecole primaire publique de Treichville		1.540				
36-14	24	Ecole primaire publique de Marcory-Koumassi		1.370				
36-14	25	Ecole primaire publique d'Anyama		590		-		
36-14	26	Ecole primaire publique d'Adjamé-Ouest		1.400				
36-14	27	Ecole primaire publique de Vridi-Port-Bouet		880				
36-14	28	Ecole primaire publique de Yopougon		630	1			
36-14	50	Ecole primaire publique Intérieur		8.480				
36-15	07	Evaluation		1.050				
36-15	10	Extra-scolaire		1.260				
36-15	14	Unité Traitement Information		3.280				
36-15	16	Centre de Documentation		160				
36-15	18	Allocation vacances		- 100				
36-15	19	Unité architecture		760	9.840	§ 60 : 9.840		
36-15	51	Administration complexe Intérieur		3.780	.			
36-15	52	Sous-direction centre Production Bouaké		300				
36-15	53	Sous-direction Supports écrits		3.680				
36-15	54	Sous-direction Récyclage Intérieur		820				
36-15	55	Sous-direction Formation Intérieur			ļ			
36-15	59	Polythèque		1.390	ſ			
36-15	61	Sous-direction Maintenance Bouaké		320				
36-16	00	Direction des Affaires administratives et finan-		2.130				
	- [cieres			1.000	§ 54 : 450 ; § 57 : 100 ;		
		Total ministère de l'Enseignement primaire et de la Télévision éducative	3. 6 70.000	47.650	10.840	§ 58 : 150 ; § 59 : 300		

SECTION 37. - MINISTERE DU COMMERCE

Titre III. - Moyens des Services.

En milliers de jrancs

itre.	Hele .	Libellé	Pers	ricl	,	Observations	
Chagait 	y.tų		Solde	Journaliers	Maté		Observations
37-00 ⁻	00	Dépenses communes (traitement)	12.850	: 			
:		Total ministère du Commerce	12.850			_! :	

SECTION 38. - MINISTERE DE LA SECURITE INTERIEURE

Titre III. --- Moyens des Services.

En milliers de francs

itre	cle	Libellé =	Personnel		riel	Observations		
Chapitre	Article		Solde	Journaliers	Matériel			
38-00 38-11 38-12	00 00	Dépenses communes (traitement) Direction générale de la Sûreté nationale Direction des Affaires administratives et financières	150.000	3.360	48.000 1.000	§ 55 : 4; § 56 : 24; § 57 : 2; § 59 : 10; § 60 : 1		
		Total ministère de la Sécurité intérieure	150.000	3.360	49.000			

SECTION 39. - MINISTERE DE LA COOPERATION

Titre III. — Moyens des Services.

					~	En milliers de francs		
Chapitre	Article	Libellé =	Personnel		Matériel	Observations		
Cha			Solde	Journaliers	Мач			
39-00	00	Dépenses communes (traitement)	7.700					
39-13	00	Direction des Affaires administratives et finan- cières			1.000	§ 54 : 450 ; § 57 : 100 ; § 58 : 150 ; § 59 : 300		
		Total ministère de la Coopération	7.700		1.000			

SECTION 40. - MINISTERE DE LA MARINE

Titre III. - Moyens des Services.

Chapitre	Article	Libellé	Pers Solde	Journaliers	Matériel	Observations
40-00	00	Dépenses communes (traitement) Total ministère de la Marine	2.650 2.650			

1341

SECTION 41. - MINISTERE D'ETAT Y

Titre III. - Moyens des Services.

En milliers de francs

pitre	Article	Libell é	Pers	onnel	śriel	Observations	
Chapit			Solde	Journaliers	Mate		
41-00	0 0	Dépenses communes (traitement)	5.000 5.000				

SECTION 42. - MINISTERE DE LA CONDITION FEMININE

Titre III. --- Moyens des Services.

En milliers de francs

pitre	ticle	Libellé	Ретѕ	onnel	irrel	Observations	
Chapits	Art	·	Solde	Journaliers	Matériel		
4 2-00 4 2-11	00 00	Dépenses communes (traitement) Direction des Affaires administratives et finan- cières	5.000		1.000	§ 54 : 450; § 57 : 100; § 58 : 150; § 59 : 300	
		Total ministère de la Condition féminine	5.000		1.000		

SECTION 43. - MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES

Titre III. - Moyens des Services.

En milliers de francs

itre	rticle	Libell4 =	Personnel		riel		
Chapitre	Arti		Solde	Journaliers	Matériel	Observations	
43-00 17-14 17-14 17-14 17-14 17-14 43-11		Dépenses communes (traitement) Pouponnière de Bouaké Orphelinat de Bingerville Orphelinat de Grand-Bassam Autres centres sociaux Intérieur Pouponnière de Dabou Direction des Affaires administratives et financières	50.000	2.100 1.180 1.040 570 3.460	1.000	Remarque: Le change- ment de nomenclature interviendra dans le budget 1977	
		Total ministère des Affaires sociales.	50.000	8.350	1.000		

SECTION 44. - MINISTERE CHARGE DES RELATIONS AVEC L'ASSEMBLEE NATIONALE

Titre III. --- Moyens des Services.

pitre	Articlo	Libellé	Pers	onnel	Matériel	Observations
Chapitr			Solde	Journaliers		
44-00	00	Dépenses communes (traitement)	5.000			
		Total ministère chargé des Relations avec l'Assemblée nationale	5.000			
	ļ	Total des titres II et III	7.904.930	1.753.547	575.870	

TITRE IV. - DEPENSES COMMUNES

Section 12. — Ministère de l'Economie et des Finances.

En milliers de francs

itre	cle		Personnel		riel	Observations	
Chapitre Article		- Libellé	Solde	Journaliers	Matériel	Observations	
12-67	01	Dépenses diverses		Ì	434.758	Dont 156.000 régularisa- tion avance mobilier rentrée scolaire	
12-67	02	Supplément journaliers		200.000		rentree scolaire	
12-67	05	Dépenses diverses de personnel		200.000			
12-68	01	Renouvellement Parc auto		-	10.000		
12-75	00	Equipement nouveaux ministères			100.000		
		Total ministère de l'Economie et des Finances		400.000	544.758		

Section 28. - Ministère de la Construction et de l'Urbanisme.

En milliers de francs

Chapitre Article		Libellé ==	Personnel		friel	Observations	
Сћад	Arth	Troctic	Solde	Journaliers	Matér	Coservations	
28-63 28-64	02 03	Hébergement et hôtel			100.000 144.000 244.000 1.188.758		

TITRE V. - TRANSFERTS ET INTERVENTIONS

Section 12. — Ministère de l'Economie et des Finances.

Chap. 12-83. — Subvention à l'O.C.M	+	230.000
Chap. 12-87. — Subvention à l'A.V.B	+	60.000
Chap. 12-88. — Subvention à l'A.R.S.O	+	180.000
Chap. 12-90. — Remboursement des droits perçus	+	200.000
Chap. 12-95. — Commission nationale d'Ivoirisation	+	20.000
Total de la section 12	+	690.000

Section 18. - Ministère de l'Agriculture.

Chap. 18-80. — Transferts et subventions :

Art. 02. — Ecole nationale supérieure agronomique	+	35.000
Art. 07. — C.E.N.A.P.E.C.	+	20.000
Art. 08. — Ferme semencière de Dabou	+	1.000
Total de la section 18	+	56.000

Section 21. — Ministère des Trayaux publics et des Transports.

Chap. 21-80. — Transferts et subventions :

Art. 05. — Ecole nationale supérieure des Travaux publics Art. 09. — Régie Abidjan-Niger	+	89.000
Total de la section 21		

Section 22. - Ministère de l'Education nationale.

Chap. 22-81. — Subventions Enseignements privés : Art. 01. — Subvention Enseignement privé catholique		
Art. 01. — Subvention Enseignement privé catholique		
		725.000
Art. 02. — Subvention Enseignement privé protestant		115.000
Art. 03. — Subvention autres Enseignements privés		160.000
Total de la section 22	÷	1.000.000
Section 24. — Ministère d'Etat chargé de la Santé publique et de la Po	pulat	tion.
Chap. 24-81. — Subventions aux C.H.U. :		
Art. 01. — Subvention équilibre hôpital Cocody		29.245 -73.950
Chap. 24-85 Subventions aux hôpitaux :	•	
Art. 01. — Hôpital protestant Dabou	+	30.000
Total de la section 24	+	133.195
Section 27 Ministère de l'Information.		
Chap. 27-81 Subvention à la R.T.I.	+	52,000
Chap. 27-82. — Subvention à l'A.I.P.	•	10.550
Total de la section 27		62.550
Total de la section 21	+	02.590
Section 32. — Ministère du Plan.		
Chap. 32-81. — Subvention à l'O.P.E.I.	+	27.000
Total de la section 32	+	27.000
Section 33 Ministère de l'Enseignement technique et de la Formation pr	ofess	sionnelle.
Chap. 33-81. — Subvention Enseignement privé		8.400
Chap. 33-82. — Bourses et allocations :		
Art. 02. — Bourses hors Côte d'Ivoire	÷	35.750
Total de la section 33	+	
·		44.150
Section 34 Ministère de la Recherche scientifique.		
Section 34 Ministère de la Recherche scientifique. Chap. 34-80 Participation des dépenses de Recherches de l'Institut		44.150
Chap. 34-80. — Participation des dépenses de Recherches de l'Institut agronomique		120.000
Chap. 34-80. — Participation des dépenses de Recherches de l'Institut agronomique	+	120.000 120.000
Chap. 34-80. — Participation des dépenses de Recherches de l'Institut agronomique	+	120.000 120.000
Chap. 34-80. — Participation des dépenses de Recherches de l'Institut agronomique	+	120.000 120.000
Chap. 34-80. — Participation des dépenses de Recherches de l'Institut agronomique Total de la section 34	+	120.000 120.000
Chap. 34-80. — Participation des dépenses de Recherches de l'Institut agronomique Total de la section 34 Total du titre V ANNEXE IV. — BUDGETS ANNEXES	+ +	120.000 120.000
Chap. 34-80. — Participation des dépenses de Recherches de l'Institut agronomique Total de la section 34 Total du titre V ANNEXE IV. — BUDGETS ANNEXES ANNULATION DE CREDITS	+ +	120.000 120.000 2.426.895
Chap. 34-80. — Participation des dépenses de Recherches de l'Institut agronomique Total de la section 34 Total du titre V ANNEXE IV. — BUDGETS ANNEXES ANNULATION DE CREDITS Budget annexe de la Direction du Matériel des Travaux publics Par suite d'un remaniement interne du budget de la direction du	+ +	120.000 120.000 2.426.895
Chap. 34-80. — Participation des dépenses de Recherches de l'Institut agronomique Total de la section 34 Total du titre V ANNEXE IV. — BUDGETS ANNEXES ANNULATION DE CREDITS Budget annexe de la Direction du Matériel des Travaux publics Par suite d'un remaniement interne du budget de la direction du Travaux publics, il est annulé les crédits suivants: Chapitre 52-21-00-43. — Dépenses des Postes et Télécommunications Chapitre 52-22-00-32. — Achat de véhicules	+ + Mar	120.000 120.000 2.426.895 tériel des 500.000 24.000.000

ANNEXE V - OUVERTURE DE CREDITS

RECETTE DES BUDGETS ANNEXES

En millions at france

Lite F	1970 initiales	1976 rectifiées	Accroissement
Section 53. — Budget annexe de la Radiodiffusion Télévision Ivoirienne.			
Chap. 10-01. — Recettes d'exploitation	197.9	107.6	
Chap. 10-02. — Subvervious	1.310.0	1.365.0	52.5
Total Budget annous R.T.I.	1.420.0	1.472.0	52
Section 55. — Budget annexe du Centre Hospitalier Universitaire.			
Chap. 10-01. — Frais de traitements	22.0	22,0	
Chap. 10-02. — Consultations	23,45	23,45	
Chap. 10-03 Subvention équilibre C.H.U. Coccay	$277,\!25$	306,495	28,245
Chap. 10-64. — Subvention équilibre C.H.U. Treichville	406,30	480,250	73,950
Total Budget annexe C.H.U.	729.00	832.195	105.195
Section 57 Budget annexe de l'Agence Ivoirienne de Presse.			
Chap. 10-01. — Receives d'exploitation	25.0	25,0	
Chap. 10-02. — Subventions	250,59	261,14	10.55
Total Budget annexe A.I.P.	275,59	286,14	10.55

DEPENSES DES BUDGETS ANNEXES

En militare in train Personnel Arthele Libe!Observation Sold Journaliers. Section 52 -- Budget annexe de la Direction du Matériel des Travaux publics. 30,000 52-00 Dépenses communes $\S/42$: 2.500 : $\S/54$: 7.000 ; $\S/51$: 70.000 77.500 52-23Mmérici § \$4 : 30,00e 90,000 52-23 . Gros entretion et réparation de bâtiments 30,000 107.500 Total Budget annexe D.M.T.P. Section 53. — Budget annexe de la Radiodiffusion Télévision Ivoirienne. Dépenses communes (titul parent, 46 56 5.100058-00 Total Bu we amuse R.T.L. 46.90 1.1... Section 55. - Budget annexe du Centre Hospitalier Universitaire. 28.245 0.000 $$5^{\circ} \pm 6.000$ 55-29 01 Hépital ac Corody \$ 53 ± 30.000 : \$ 57 669.8840.00055-20 02 Hopkil de Treichville 10.000 57.19546.000 Total Budget annexe C.H.U. Section 57. — Budget annexe de l'Agence Ivoirienne de Presse. 7.850Dépenses communes (traitement) 2.700Direction 57-20 10 2.700

7.850

Total Budget annexe A.I.P.